

Ville de Castillon-la-Bataille

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal - Séance du 29 septembre 2025

NOMBRE DE MEMBRES : EN EXERCICE 23 | PRÉSENTS 14 | ABSENTS EXCUSÉS 09 | VOTANTS 16

OBJET : N° L 25-09/05-47/FI GRATUITE DU CENTRE CULTUREL FRANÇOIS MITTERRAND A L'OCCASION DES ELECTIONS MUNICIPALES 2026

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-neuf septembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Castillon-la-Bataille dûment convoqué le 24 septembre 2025 s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques BREILLAT, Maire.

Etaient présents :

Etaient absents excusés :

Le scrutin a eu lieu, M... .. a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

M le Maire rappelle que le Centre Culturel François Mitterrand peut être loué à certaines personnes moyennant le versement d'une redevance dans les conditions fixées par la délibération L14-12-77-05 du 8 décembre 2014.

Il rappelle au Conseil Municipal que la gratuité de la location du Centre Culturel a été accordée par délibération L22-01/01-02/FI du 31 janvier 2022 dans les cas suivants :

- Lorsque le Centre Culturel François Mitterrand est réservé par un candidat aux élections 2022 ou par ses représentants, à l'occasion de ces élections pour la présentation publique du programme de ce candidat.
- Lorsque le Centre Culturel François Mitterrand est réservé par la Gendarmerie nationale
- Lorsque le Centre Culturel François Mitterrand est réservé par des organismes partenaires de la commune lorsque ceux-ci mettent en place une action soutenue par la commune, à conditions que ces organismes fassent apparaître le soutien de la commune dans leurs documents de communication.

M le Maire rappelle que la gratuité était également déjà prévue dans les cas suivants :

- Première location annuelle d'une association castillonnaise
- Dans le cas de l'organisation de cours dispensés du lundi au jeudi par les associations castillonnaises, avec conventionnement.
- Lorsque le Centre Culturel François Mitterrand est réservé par les écoles de la commune, dans la limite de deux locations annuelles
- Réunion politique publique pendant la campagne électorale des élections municipales.

Ville de Castillon-la-Bataille

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal - Séance du 29 septembre 2025

M le Maire propose de reconduire ces cas de gratuité, et d'étendre la gratuité de la location du Centre Culturel pour les réunions politiques publiques menées pendant la campagne électorale des élections municipales qui se tiendront au cours de l'année 2026.

Entendu le rapport de M le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération L14-12-77-05 du 8 décembre 2014.

Vu la délibération L22-01/01-02/FI du 31 janvier 2022

Considérant qu'il convient d'accorder la gratuité de la location du centre culturel François Mitterrand dans certains cas,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Etend la gratuité du Centre Culturel François Mitterrand dans les cas suivants :

- **Lorsque le Centre Culturel François Mitterrand est réservé par un candidat aux élections 2026 ou par ses représentants, à l'occasion de ces élections pour la présentation publique du programme de ce candidat.**

*Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Sous-Préfecture le
Et de sa publication le*

Extrait certifié conforme au registre
des délibérations du Conseil Municipal

Le 29 septembre 2025

Le Maire,

Jacques Breillat

